

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt neuf juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Angélique DELAHAYE, Maire.

**Etaient présents :**

Mme Angélique DELAHAYE, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Corinne JALLAIS, M. Jean-Marie LAVAT, Mme Chantal RENAUD, M. Marc MARTIN, M. René TRUET, Mme Roseline DAGNAS, Mme Michèle DUCHESNE, M. Jean-Michel UHART, Mme Caroline MEZIN, M. Philippe PEAN, M. José DURO, Mme Delphine BARRAULT, M. Alain SCHNEL, Mme Laëtitia BERMELL, M. Claude BUNET, Mme Caroline JALLAIS.

**Absents représentés :** Mme Corinne RENOULEAU donne pouvoir à Mme Caroline MEZIN, M. Philippe COURTEMANCHE donne pouvoir à M. Marc MARTIN, Mme Florence GUINAULT donne pouvoir à Mme Corinne JALLAIS, M. Jacques BRAULT donne pouvoir à M. Alain SCHNEL.

**Absents non représentés :** Mme Muriel PHILIPPON-BOUQUET

**Secrétaire de séance :** M. Philippe PÉAN

*Date de convocation : 25 juin 2015*

*A l'ouverture de la séance : 17*

*Elus en exercice : 23*

*Présents : 18*

*Pouvoirs : 4*

*Votants : 21*

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05

**Désignation du Secrétaire de séance**

**Décisions du Maire**

5. Administration générale/Sécurité
6. Intercommunalité
7. Ressources humaines
8. Finances/Commande publique
9. Activités scolaires et périscolaires
- 9.1 - Convention relative au Projet Educatif Territorial (PEDT)
10. Petite enfance/jeunesse
11. Affaires sociales
12. Tourisme/Culture/Fêtes et Cérémonie/Sports/Vie associative
- 12.1 - Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre la commune et le Département
13. Urbanisme
14. Environnement
15. Eau/Assainissement
16. Voirie/réseaux/Eclairage public
17. Bâtiments/Patrimoine

### DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Philippe PÉAN est désigné secrétaire de séance.

## DÉCISIONS DU MAIRE

### Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

N°	Date	Objet de la décision	Coût en €
D-2015-13	05/06/2015	Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n°18 à 20/2015	Pas de préemption
D-2015-14	11/06/2015	Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de Chenonceaux avec la société NALDÉO.	Budget Eau Opération 101 Article 2313 7 145 € HT / 8 574 € TTC

## 9 - ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES (Rapporteur José DURO)

### 9.1 - Convention relative au Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le 17 juin dernier, le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la commune a été validé en commission par la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Suite à cette validation, il convient de signer une Convention Projet Educatif de Territoire tripartite avec la Préfecture d'Indre-et-Loire, le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours et la commune.

Après avoir entendu la présentation du Projet Educatif de Territoire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention Projet Educatif Territorial tripartite avec la Préfecture d'Indre-et-Loire et le Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours.

## 12 - TOURISME/CULTURE/FETES ET CEREMONIES/SPORTS/VIE ASSOCIATIVE (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

### 12.1 - Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre la commune et le Département

Les dernières conventions de partenariat entre le Département et les Communes dans le domaine de la lecture publique datant de 2006, l'Assemblée Départementale a décidé de proposer de nouvelles conventions réactualisées.

La convention, qui entrera en vigueur une fois signée par les deux contractants, est établie pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Elle est accompagnée d'un règlement de prêt.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- L'absence d'article optionnel : la bibliothèque répond aux recommandations nationales sur le bon fonctionnement d'une bibliothèque municipale ou associative ;
- Le choix d'un article optionnel : offrant des possibilités d'amélioration de fonctionnement de la bibliothèque moyennant une participation communale à hauteur de 2€/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec le Département pour le développement de la lecture publique,
- décide de ne pas faire le choix de l'article 5 optionnel.

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h30.

Saint Martin le Beau, le 1<sup>er</sup> juillet 2015  
Vu pour être affiché,

Angélique DELAHAYE  
Maire,  
Député européen